

Description de l'action

La couverture vaccinale n'est pas encore complète à Conflans. Le Centre de Santé a donc une action proactive pour améliorer celle-ci en proposant chaque mois une séance de vaccination gratuite au Centre de Santé (pilotée par un médecin généraliste du Centre en lien avec l'infirmière). Il propose également des actions complémentaires hors les murs pour des publics ciblés : personnes âgées en foyer logement, jeunes utilisateurs du PIJ...

Les objectifs poursuivis sont de contribuer à atteindre ou à maintenir un taux de couverture vaccinale d'au moins 95 % aux âges appropriés, conformément à l'objectif 42 de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique.

Les séances collectives de vaccinations sont ouvertes à titre gratuit à tous les enfants âgés de plus de 6 ans, et à tous les adultes de la commune de CONFLANS-SAINTE-HONORINE et des communes avoisinantes souhaitant consulter.

Lors des séances collectives, sont effectuées les vaccinations obligatoires et recommandées mentionnées dans le calendrier vaccinal prévu à l'article L.3111 du code de la Santé Publique.

■ Période

Depuis 2012

■ Echelle de territoire concernée

La commune

■ Porteur/pilote principal

Le Centre de Santé Municipal en lien avec le Centre Hospitalier Meulan/Les Mureaux (CHIMM). Une convention est signée.

■ Rôle de la collectivité

Mise en œuvre effective auprès du public

■ Budget

Budget de fonctionnement annuel (estimé ou réel) : 2 400 €

Contribution de votre collectivité : 355 €

Principaux partenaires financiers : 2 045 € du CHIMM

Contribution de l'action à la réduction des inégalités de santé

Les personnes les plus vulnérables aux risques de contamination et celles qui éprouvent des difficultés pour accéder au système de soins et de prévention sont considérées comme public prioritaire.

■ Pour plus d'informations

Pauline Legros, Infirmière, plegros@mairie-conflans.fr